

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 JANVIER 2015

L'an deux mille quatorze, le treize janvier à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Dominique FOUTRIER, Maire.

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux:

PILLON Christine, FOUTRIER Dominique, MANGILI Antoine, BOUVEROT Gérard, TADIER Christophe, FUGERE Patrice, MATHIOT Daniel, PORTE Bruno, PETIT Loïc

Absent excusé : Mesdames

WAGENER Vanessa ayant donné pouvoir à TADIER Christophe

MAISON Chantal ayant donné pouvoir à PORTE Bruno

Secrétaire de séance : M. MANGILI Antoine

La séance a été ouverte par Mme FOUTRIER, Maire. Elle présente l'ordre du jour et demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2015 pour l'achat d'un aspirateur.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Mme Dominique FOUTRIER, Maire, a lu le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2014 qui a été approuvé à l'unanimité des présents plus deux pouvoirs et signé au registre des délibérations.

Décision modificative sur le budget principal

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** d'effectuer les modifications budgétaires suivantes en Section de Fonctionnement pour permettre la régularisation d'écritures pour lesquelles il manque des crédits.

DECIDE de prélever un montant de : **1 550 €** du compte 022 (dépenses imprévus) et **2 000 €** du compte 61522 (bâtiments) de la section de fonctionnement pour le transférer au chapitre 65 au compte 6558 (autres contributions obligatoires) soit :

- compte 022 : - 1 550 €
- compte 61522 : - 2 000 €
- compte 6558 : +3 550 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents plus deux pouvoirs.

ACCEPTTE cette proposition.

Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2015

Compte tenu que le budget primitif n'est pas encore adopté et afin de permettre l'achat d'un aspirateur, Madame le Maire propose d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents plus deux pouvoirs.

DECIDE D'OUVRIR des crédits budgétaires au compte 2184 pour un montant de 500€

S'ENGAGE à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Informations et question diverses :

- **Survol du département par des drones (aéronefs télépilotés) :**

Le cabinet de Madame la Préfète rappelle les arrêtés ministériels du 11 avril 2012 relatifs à l'espace aérien par les drones et cité : « l'utilisation des drones, pour filmer ou photographier des événements, s'est développée fortement ces derniers mois. En application de la réglementation citée en référence, le vol d'un drone en agglomération ou à proximité d'une zone peuplée, ne peut être réalisé qu'à condition d'avoir obtenu une autorisation préfectorale préalable... ; »

- **Don :**

Monsieur Lucien CAYREL a fait un don de 300 € pour l'entretien de l'église et du cimetière que l'ensemble du conseil municipal remercie chaleureusement. Un message en ce sens lui a été transmis.

- **Rythmes scolaires :**

Il est vivement conseillé de mettre en place un PETR pour 2015-2016. Madame le Maire indique qu'elle en a déjà discuté avec Mme ARDEOIS et une commission de travail va se mettre en place.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2015 fluctuent régulièrement. 3 enfants de plus sont prévus à la rentrée prochaine (1 qui a intégré le CE2 lundi 12 janvier et 2 prévus à la maternelle en septembre) à la suite de l'installation d'une nouvelle famille à Lignières ce qui porte le prévisionnel du RPI à 48 élèves.

- **Travaux d'entretien dans la commune :**

Il a été évoqué et listé les travaux d'entretien à faire par l'employé communal aidé des conseillers municipaux dès que les conditions météorologiques le permettront : élagage routes de Chaserey, de Bernon, sur la place, chemin des carrets, chemin de Lignières.

La séance est levée à 21 heures 30